

Montages financiers et déclarations mensongères : **CIMAJ pratique l'enfumage** *Appel au rassemblement festif mercredi 26 février*

Estadens, le 24 février 2025 - Les déclarations des porteurs de projet vont bon train sur la prétendue légalité du chantier de la future usine de bois densifié CIMAJ. Pour dénoncer ces propos mensongers, le collectif citoyen Cagire sans usine appelle au rassemblement festif et solidaire mercredi 26 février.

Les mensonges continuent : mise au point sur le projet CIMAJ

Le dossier d'enregistrement ICPE de l'entreprise CIMAJ¹ est toujours à l'étude chez le préfet. Nous tentons d'obtenir un rendez-vous avec ce dernier, mais nos demandes restent sans réponse. Pourtant, les travaux ont d'ores et déjà commencé au Cap d'Arbon, en toute illégalité. Rappelons que l'article L512-7-3 du Code de l'environnement interdit le début des travaux avant l'arrêté d'enregistrement dans le cadre de la procédure ICPE.

Le maire, quant à lui, devait dresser un procès-verbal d'infraction. Mais lors du conseil municipal de la semaine dernière, il a déclaré ne rien vouloir faire, laissant la responsabilité au préfet. Un silence qui arrange bien CIMAJ, qui s'en vante ouvertement sur les réseaux sociaux, cherchant par tous les moyens à décrédibiliser le collectif.

D'ailleurs, F. Arcangeli a confirmé ce que nous dénonçons depuis le début : CIMAJ compte bien exploiter les massifs forestiers pyrénéens pour son approvisionnement en matière première. Ce n'est pas un hasard si l'entreprise a choisi de s'implanter à Estadens, à proximité immédiate des ressources naturelles.

Un montage juridique douteux et des affirmations mensongères

Dans La Gazette du Comminges, JB Geneste prétend que « *la SCI BRICAFEU qui a obtenu un permis de construire [...] n'est pas soumise à une demande d'ICPE. Il s'agit simplement d'installer un hangar* ». Or, c'est un mensonge. En réalité, le permis de construire a été accordé à la SAS CIMAJ, dirigée par M. Oddo. C'est ce permis initial qui fait foi, même après son transfert à la SCI BRICAFEU, qui ne fait qu'hériter de l'autorisation accordée.

M. Geneste ne peut l'ignorer : il a lui-même signé la déclaration d'ouverture du chantier au nom de CIMAJ et de la SCI Bricafeu !

L'article L512-7-3 du Code de l'environnement interdit formellement le début des travaux avant l'arrêté d'enregistrement ICPE. Un montage de sociétés ne permet pas d'échapper à cette obligation. Pourtant, M. Geneste voudrait nous faire croire qu'un même dirigeant peut entamer la construction d'une usine sous couvert d'une SCI, alors que la loi l'interdit expressément. Sa notion de "chantier en deux temps" est une pure fiction sans fondement juridique. Il affirme que les travaux concernent uniquement un hangar, mais le permis de construire stipule clairement : « **Construction d'un bâtiment industriel de traitement du bois en bois densifié** ». Cette stratégie de communication vise uniquement à masquer la réalité.

1

De plus, contrairement à ce que prétend M. Geneste, la DREAL n'a jamais donné son aval. Elle a seulement accepté d'instruire le dossier, ce qui n'est en rien une formalité acquise d'avance.

Un projet qui inquiète

La posture de victimisation adoptée par CIMAJ ne tient pas. Comment faire confiance à une entreprise qui, dès son arrivée, piétine la loi, ignore l'avis du public et met la pression sur les services de la préfecture ?

Et que penser de l'exploitation des forêts, lorsque les porteurs du projet accumulent les déclarations contradictoires ? Leur mémoire d'enregistrement fait bien référence au broyage et à l'utilisation de grumes, alors même que l'entreprise prétend vouloir se fournir en matière première issue de déchets de l'industrie du bois.

De plus, ils semblent particulièrement nerveux face à la contestation : les pancartes et banderoles dénonçant leurs pratiques ne restent en place qu'une heure avant d'être enlevées... Sommes-nous en train de toucher un point sensible ?

L'opacité autour de ce projet et la multiplication des contre-vérités doivent nous alerter. Le collectif Cagire sans usine continuera à dénoncer ces pratiques et à exiger des réponses claires.

C'est pourquoi nous appelons au rassemblement, mercredi 26 février à 17h au Cap d'Arbon. Puisque CIMAJ et nos élus nous jettent de la poudre aux yeux, on va leur en mettre plein la vue ! Costumes et paillettes inclus !



Le collectif *Cagire Sans Usine !* s'est formé spontanément suite à l'annonce de la consultation publique du projet de la construction de l'usine CIMAJ à Estadens, début novembre 2024. Initialement composé de riverains à l'usine, de nombreux habitants des villages alentours ont rapidement rallié le collectif dont la vocation est d'obtenir l'annulation du projet d'usine à l'emplacement prévu (ZA du Cap d'Arbon) et d'informer la population des enjeux à travers des actions de porte-à-porte, des manifestations, etc.

Une pétition est en cours, déjà 3400 signatures en ligne et plus d'un millier sur papier !

chng.it/cnFjd2xzF4

www.cagiresansusine.fr

Photos et communiqués disponibles :  DOSSIER DE PRESSE

Contact presse :

Marie Alleaume - marie.alleaume2@gmail.com - 06.22.66.69.93

Contacts *Cagire sans Usine !* :

Courriel : cagiresansusine@proton.me

Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61568884985094>

Instagram : https://www.instagram.com/cagire_sans_usine/